

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 8 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 8 février à 18h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 2 février, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Paul BESOMBES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Matthieu BIGOT, Amélie NAUDOT, Patrick CHRETIEN, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, François NOURRY, conseillers municipaux.

Absents excusés (pouvoir à) : Paul BESOMBES (pouvoir à Mme LECHEVALLIER), Sophie BÖRNER (pouvoir à M. NOURRY).

Secrétaire de séance : M. GSELL.

DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

AP20210208_1

Présents : 23

Pouvoirs : 2

Abstentions :

Annexe : -Livret des décisions

Rapporteur : Le Maire

En conformité avec L'article L 2122-23 du CGCT, l'assemblée est informée de la signature des actes suivants (cf. document joint) :

GESTION DU DOMAINE COMMUNAL ET DU PATRIMOINE

CONVENTIONS ET CONTRATS DE LOCATION, DROITS DE PLACE ET MISES A DISPOSITION :

5° conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

N°	DATE	TYPE	OBJET	COSIGNATAIRE	DEBUT	FIN	R/D
C2020-39	18-déc	AOT DOM.PUBLIC	DANSOIR	SAPORTA	01/01/2021	31-déc	0€
C2020-40	18-déc	AOT DOM.PRIVE	DANSOIR	SAPORTA	01/01/2021	31-déc	R1€

AFFAIRES FUNERAIRES

8° délivrance et reprise des concessions dans les cimetières ;

Afin de préserver l'anonymat des personnes concernées, les décisions sont présentées de façon quantitative, pour l'année écoulée. Pour le détail individuel des décisions, voir avec le service en charge de la gestion du cimetière.

CONCESSIONS FUNERAIRES - état des délivrances et reprises des concessions pour l'année 2020

Type de concession		Délivrances	Reprises	
INHUMATION EN TERRE	Inhumation/réinhumation/exhumation	75		
	Concession adulte	15 ans	11	0
		30 ans	3	0
		50 ans	2	0
		Perpétuelle	14	0
	Concession Enfant	15 ans	0	0
		30 ans	0	0
50 ans		0	0	
perpétuelle		0	0	
ESPACE CINERAIRE	Concession Caverne	30 ans - 2 urnes	11	0
	Concession Columbarium	30 ans - 2 urnes	4	0
	Emplacement au jardin du souvenir		22	0
CONCESSIONS PROVISOIRES	Mise à disposition Caveau/Case	0	0	

Dont :	Sépulture d'une personne extérieure à la ville	0	0
	Nombre total de dossiers traités	142	0

FINANCES

GESTION DES EMPRUNTS

3° De procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts (réaménagement de la dette, remboursement anticipé, remboursement par novation...);

N°D	DATE	TYPE	OBJET
D2020-25	29/12/2020	3° emprunts	Renégociation prêt CE
D2021-06	14-janv	3° emprunts	Réaménagement de deux contrats de prêts CAISSE D'EPARGNE

AFFAIRES JURIDIQUES – CONTENTIEUX ET ASSURANCES

6° contrats d'assurance ainsi que les indemnités de sinistre y afférentes ;

11° rémunérations, frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

16° actions en justice (au nom ou contre la commune), et transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € ;

17° conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux hors les dommages corporels et immatériels

Le conseil municipal est informé sur les sinistres de l'année N-1 :

DATE	TYPE	OBJET	montant	remboursement
13.02.2020	SINISTRES AUTOS 2020	EN-981-VN	980,99 €	873,78 €
29.05.2020	SINISTRES AUTOS 2020	EN-981-VN	690,97 €	690,97 €
18.08.2020	SINISTRES AUTOS 2020	EN.960.VN	352,48 €	352,48 €
02.07.2020	DOMMAGES AUX BIENS 2020 - vitrerie	SALLE JOURDAN	refus SMACL	
09.09.2020	DOMMAGES AUX BIENS 2020 - vitrerie	CSC	1 213,21 €	EN COURS
12.10.2020	DOMMAGES AUX BIENS 2020 - vitrerie	MAIRIE	1 480,12 €	EN COURS

ORGANISATION DES SERVICES – TARIFS ET REGIES

2° De fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, tous les droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal

N°	DATE	TYPE	OBJET
D2020-23	16/12/2020	7° régies comptables	Avenant modificatif Régie Recettes Marché Approvisionnement
D2020-24	16/12/2020	7° régies comptables	Avenant modificatif Régie Recettes Droits de place
D2021-02	08-janv	2° tarifs	LOCATION SALLE BELLAMO
D2021-03	08-janv	2° tarifs	LOCATION GRANGE AUX DIMES
D2021-04	08-janv	2° tarifs	LOCATION RESTAURANT SCOLAIRE
D2021-05	08-janv	2° tarifs	LOCATION ETALS MARCHE AUX POISSONS
D2021-07	14-janv	2° tarifs	DROITS DE STATIONNEMENT -TERRASSES
D2021-08	14-janv	2° tarifs	AOT DANS LE CADRE DES ANIMATIONS VILLE
D2021-09	18-janv	2° tarifs	MOBIL'HOMES BELLAMO

DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE/LOI D'URGENCE

D2021-01	06/01/2021	Déc. dans le cadre de la Loi d'urgence	MAD DE PERSONNEL A LA CU
----------	------------	--	--------------------------

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE

Romain BAIL



Affichée le 10 FEV. 2021
Certifiée exécutoire le

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 8 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 8 février à 18h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 2 février, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Paul BESOMBES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Matthieu BIGOT, Amélie NAUDOT, Patrick CHRETIEN, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, François NOURRY, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoir à (P.) : Paul BESOMBES (P. Mme LECHEVALLIER), Sophie BÖRNER (P. M. NOURRY).

Secrétaire de séance : M. GSELL.

**FINANCES COMMUNALES – AUTORISATION D'UTILISATION DE CREDITS
D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021**

DEL20210208_01

Présents : 27

Pouvoirs : 2

Abstentions : 6

Suffrages exprimés : 23

Pour : 23

Contre :

Rapporteur : M. Pujol - VU en : Com. finances du 04/02/2021

En application des articles L.1612-1 du code général des collectivités territoriales et L.263-8 du code des juridictions financières, le Conseil Municipal a la possibilité d'autoriser des ouvertures de crédits préalables au vote du budget primitif, afin de permettre l'engagement, la liquidation et le mandatement de dépenses d'investissements qui ne peuvent attendre le vote du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (dépenses réelles de la section d'investissement au budget N-1, déduction faite des crédits nécessaires au remboursement de la dette, des restes à réaliser et des reports).

La délibération prise par l'assemblée délibérante portant ouverture de crédits par anticipation au vote du budget doit préciser le montant et l'affectation des dépenses autorisées, ventilées par chapitre et articles budgétaires d'exécution. Ces dépenses seront reprises à minima au BP2021.

Pour rappel :

Chapitre	Intitulés	Crédits votés au BP2020	Montant max. des ouv. crédits préalables autorisées en 2021 (25%)
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	47 063.00 €	11 765.00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	609 499.00 €	152 374.00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	833 708.00 €	208 427.00 €
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	43 200.00 €	10 800.00 €
	TOTAL	1 533 470.00 €	

En conséquence, entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 6 abstentions¹, d'autoriser les ouvertures de crédits suivantes, préalables au vote du budget primitif 2021 qui sera voté au mois d'avril :

OUVERTURES DE CREDITS préalables au vote du BUDGET PRIMITIF 2021		
SECTION D'INVESTISSEMENT		
Chap /art.		dépenses
20	Immobilisations incorporelles	11 000.00 €
2031	Diagnostic amiante – Tous bâtiments	1 000.00 €
2031	Frais d'études – Urbanisme	8 000.00 €
2051	Licences informatiques	2 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	148 800.00 €
2117	Acquisition d'un espace boisé + frais d'acte	50 000.00 €
2128	Sécurisation des écoles – aménagement	10 000.00 €
2135	Entretien du patrimoine – travaux sur bâtiments	15 000.00 €
2135-950	Musée n°4 Commando – Porte d'entrée / Electricité	15 000.00 €
2135-860	Front de mer – WC + douches au Poste de secours n°2	25 000.00 €
2135-879	Boulevard maritime – WC au niveau du karting	8 500.00 €
2135-001	Mairie – cloisons mobiles pour aménagement salle des conseillers	12 000.00 €
2152	Signalétique	5 000.00 €
2158	Matériel Services techniques – scie à ruban	3 300.00 €
2183	Matériel informatique tous services	5 000.00 €
23	Immobilisations en cours	50 500.00 €
235	Part investissement – DSP Piscine	50 500.00 €
27	Autres immobilisations financières	10 800.00 €
276	Avance sur loyer Bâtiment événementiel	10 800.00 €
TOTAL des crédits ouverts		221 100.00 €

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE

Romain BAIL

Affichée le **10 FEV. 2021**
Certifiée exécutoire le



¹ Mmes Börner et Segaux-Castex et MM. Chauvois, Chrétien Pat., Meslé et Nourry.

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

**EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 8 FEVRIER 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 8 février à 18h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 2 février, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Paul BESOMBES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Matthieu BIGOT, Amélie NAUDOT, Patrick CHRETIEN, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, François NOURRY, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoir à (P.) : Paul BESOMBES (P. Mme LECHEVALLIER), Sophie BÖRNER (P. M. NOURRY).

Secrétaire de séance : M. GSELL.

FINANCES COMMUNALES ET VIE ASSOCIATIVE – AVANCE SUR SUBVENTIONS POUR DIVERSES ASSOCIATIONS

DEL20210208_02

Présents : 27

Pouvoirs : 2

Abstentions :

Suffrages exprimés : 29

Pour : 29

Contre :

Rapporteur : M. Pujol - VU en : Com. finances du 04/02/2021

Comme chaque année et pour répondre à l'absence de fonds de roulement suffisants pour liquider essentiellement les traitements de leurs personnels dans les premiers mois de l'année, certaines associations doivent recourir à des avances financières de la commune.

Aussi, entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité d'accorder les avances suivantes, qui seront inscrites au Budget Primitif 2021 au compte 6574 :

➤ UNION MUSICALE :

1.000€

➤ AJSO BASKET :

8.000€

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE



Romain BAIL

Affichée le **10 FEV. 2021**
Certifiée exécutoire le

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

**EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 8 FEVRIER 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 8 février à 18h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 2 février, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Paul BESOMBES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Matthieu BIGOT, Amélie NAUDOT, Patrick CHRETIEN, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, François NOURRY, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoir à (P.) : Paul BESOMBES (P. Mme LECHEVALLIER), Sophie BÖRNER (P. M. NOURRY).

Secrétaire de séance : M. GSELL.

**FONDS DE CONCOURS – PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET MOBILITE -
ATTRIBUTION D'UN FDC DE LA CU POUR LA REALISATION D'UNE PISTE CYCLABLE VERS
SAINT-AUBIN D'ARQUENAY (tranche 2 du projet)**

DEL202110208_03

Présents : 27

Pouvoirs : 2

Abstentions :

Suffrages exprimés : 29

Pour : 29

Contre :

Rapporteur : Pas. Chrétien - VU en Com. finances du 04/02/2021

Par délibération du 22 juin 2007, la communauté d'agglomération Caen la mer, avait établi un programme de réseau cyclable communautaire qu'elle avait souhaité impulser par le biais de fonds de concours en faveur des communes réalisant des projets d'aménagements cyclables.

Le règlement d'octroi de ces fonds de concours, adopté par délibération du bureau communautaire du 20 décembre 2007 (modifiée le 15 septembre 2011), prévoit un montant du fonds de concours égal à 50% du coût restant à la charge de la commune, dans la limite de 170 €/m réalisé.

Par délibération en date du 26 septembre 2013, modifiée le 22 février 2016 et le 27 juin 2016, le Conseil Municipal a décidé d'aménager un itinéraire cyclable reliant Ouistreham à la commune de Saint-Aubin d'Arquenay, et a validé un plan de financement prévoyant une participation de l'Europe, de la Région, du Département et de la communauté d'agglomération de Caen la mer.

Ce programme, reconnu d'intérêt communautaire et retenu par la commission d'attribution des aides de Caen la mer, présentait 2 tranches de travaux à réaliser sous la maîtrise d'ouvrage de la commune :

- Tranche 1 : le long de l'Avenue de la Liberté jusqu'au rond-point de Colleville ;
- Tranche 2 : 900 m de linéaire le long de la route de Saint Aubin d'Arquenay jusqu'à la RD 514, permettant de rejoindre la voie cyclable littorale et d'offrir un accès sécurisé au collège de Ouistreham ;

Le calcul du fonds de concours ne peut se faire qu'après déduction des recettes perçues. Pour la tranche 2, il a donc fallu attendre le versement du solde de la subvention LEADER qui a été créditée le 27 novembre 2020.

Le financement des travaux de la tranche 2 s'est établi comme suit :

AMENAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE OUISTREHAM-SAINT-AUBIN D'ARQUENAY plan de financement de la Tranche 2		
Montant des travaux	187.273,61 € HT	
Financement DEPARTEMENT	40.000 €	21,36 %
Financement REGION	46.957,09 €	25,07 %
Financement FONDS LEADER	19.999,64 €	10,68 %
Total subventions	106.956,73 €	57,11 %
Reste à charge	80.316,88€	42,89 %
Plafond FDC (170€ x 900m.l.)	153.000 €	

Par délibération en date du 14 janvier 2021, prise conformément aux dispositions du règlement relatif à l'octroi des fonds de subventions en faveur des communes pour les projets d'aménagements cyclables, la CU a décidé l'octroi d'un fonds de concours en faveur de la commune de Ouistreham pour la tranche 2, pour un montant de total de 40.158,44 € correspondant à 50% du montant restant à la charge de la commune.

Le versement de cette subvention est conditionné à la prise d'une délibération concordante du Conseil municipal de Ouistreham.

En conséquence, entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité,

- ➔ RETIRE pour la présente délibération la délégation du maire au titre des demandes de subventions pour financement de travaux (26°alinéa) ;
- ➔ ACCEPTE l'octroi d'un fonds de concours de la CU Caen la mer en faveur de la commune de Ouistreham pour la tranche 2 de la liaison globale Saint-Aubin d'Arquenay-Ouistreham, pour un montant de 40.158,44€ ;
- ➔ AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE

Romain BAIL



Affichée le **10 FEV. 2021**
Certifiée exécutoire le

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 8 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 8 février à 18h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 2 février, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Paul BESOMBES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Matthieu BIGOT, Amélie NAUDOT, Patrick CHRETIEN, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, François NOURRY, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoir à (P.) : Paul BESOMBES (P. Mme LECHEVALLIER), Sophie BÖRNER (P. M. NOURRY).

Secrétaire de séance : M. GSELL.

GESTION DU PERSONNEL TITULAIRE – DEPRECARISATION D'UN AGENT – CREATION DE POSTE

DEL202110208_04	Présents : 27	Pouvoirs : 2	Abstentions :	Suffrages exprimés : 29	Pour : 29	Contre :
-----------------	---------------	--------------	---------------	-------------------------	-----------	----------

Rapporteur : Mme Naudot - VU en Com. finances du 04/02/2021

Un agent contractuel a été recruté le 27 février 2020 par le biais d'un contrat d'accroissement temporaire d'activité au sein des Services Techniques de la commune, et plus précisément au sein du service Logistique Evénementielle.

L'agent donne entière satisfaction sur les missions qu'il exerce et il apparaît que cet emploi serait nécessaire de façon permanente au bon fonctionnement du service.

Aussi, entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité de modifier les effectifs de la commune en créant un nouveau poste comme suit :

CREATION DE POSTE au 01/03/2021		
Poste/service	Grade	Base horaire
FILIERE TECHNIQUE		
Agent technique polyvalent / Services techniques	Adjoint technique	35/35e

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE

Romain BAIL



Affichée le 10 FEV. 2021
Certifiée exécutoire le



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

**EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 8 FEVRIER 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 8 février à 18h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 2 février, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Paul BESOMBES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Matthieu BIGOT, Amélie NAUDOT, Patrick CHRETIEN, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, François NOURRY, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoir à (P.) : Paul BESOMBES (P. Mme LECHEVALLIER), Sophie BÖRNER (P. M. NOURRY).

Secrétaire de séance : M. GSELL.

**GESTION DU PERSONNEL TITULAIRE – POLE RESSOURCES - MODIFICATION DU GRADE
D'UN AGENT SUITE A REUSSITE A CONCOURS**

DEL202110208_05	Présents : 27	Pouvoirs : 2	Abstentions :	Suffrages exprimés : 29	Pour : 29	Contre :
-----------------	---------------	--------------	---------------	-------------------------	-----------	----------

Rapporteur : Mme Naudot - VU en Com. finances du 04/02/2021

Lauréat au concours d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, un agent du Pôle Ressources est inscrit sur liste d'aptitude depuis le 6 janvier 2021. Il sollicite son intégration dans ce grade en adéquation avec ses fonctions d'adjoint au responsable Ressources Humaines.

Ainsi, entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité de modifier le grade dans lequel le poste est ouvert, comme suit :

MODIFICATION DE GRADE				
Poste/service	Nouveau grade créé au 01/04/2021	Base	Grade d'origine à supprimer	Base
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Adjoint au responsable / Pôle Ressources	Adjoint administratif ppal 2 ^{ème} classe	35/35e	Adjoint administratif	35/35e

Le grade d'origine ne pourra être supprimé qu'après présentation en CT.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE

Romain BAIL



Affichée le **10 FEV. 2021**
Certifiée exécutoire le

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 8 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 8 février à 18h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 2 février, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Paul BESOMBES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Matthieu BIGOT, Amélie NAUDOT, Patrick CHRETIEN, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, François NOURRY, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoir à (P.) : Paul BESOMBES (P. Mme LECHEVALLIER), Sophie BÖRNER (P. M. NOURRY).

Secrétaire de séance : M. GSELL.

AFFAIRES SCOLAIRES – PROJET DE FUSION DES ECOLES PUBLIQUES DE LA COMMUNE EN UN SEUL GROUPE SCOLAIRE

DEL202110208_06

Présents : 27

Pouvoirs : 2

Abstentions : 6

Suffrages exprimés : 23

Pour : 23

Contre :

Rapporteur : Mme Lechevallier - VU en Com. Education-Jeunesse du 26/01/2021

La municipalité et l'Education nationale font régulièrement un point sur la carte scolaire de la commune et il apparaît que les effectifs élèves de la commune sont en baisse depuis plusieurs années. Les prévisions actuelles fournies par les directions d'école laissent ainsi envisager la fermeture plus que probable de trois classes à la rentrée septembre 2021.

Lors de la dernière rencontre avec l'Inspectrice d'Académie, Madame Berthelot, le 15 décembre 2020, l'option d'une fusion des trois écoles en un seul groupe scolaire a été envisagée. Cela permettrait d'avoir une seule direction entièrement déchargée et de limiter la fermeture à deux classes au lieu de trois, les seuils de fermeture étant plus élevés sur une structure unique.

Le nouveau groupe scolaire aurait 21 classes pour un effectif attendu à la date d'aujourd'hui de 455 élèves (334 en élémentaire et 121 en maternelle).

C'est pourquoi il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur le principe d'une fusion des écoles publiques de la commune.

Lu et entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 6 abstentions¹, d'engager la procédure de fusion des écoles publiques de la commune à la rentrée 2021 et AUTORISE le Maire à déposer une demande officielle dans ce sens auprès du directeur académique.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre document signé,

LE MAIRE

Romain BAIL



Affichée le 10 FEV. 2021
Certifiée exécutoire le

¹ Mmes Börner et Segaux-Castex et MM. Chauvois, Chrétien Pat., Meslé et Nourry.